

COMPTE RENDU SOMMAIRE – REUNION du VENDREDI 10 avril 2020

L'an deux mille vingt, vendredi 10 avril, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Neuvic, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire et exceptionnellement en cette période d'urgence sanitaire, en visioconférence, via le logiciel de visioconférence ZOOM, sous la présidence de Monsieur François ROUSSEL, Maire.

séance accessible en direct, au public avec les identifiants communiqués

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres présents : 18

Procuration : 0

Date de convocation : par voie dématérialisée, première information mardi 7 avril 2020 – ordre du jour et documents annexés transmis jeudi 09 avril 2020, affichage et publication le 09 avril 2020

PRESENTS : Monsieur François ROUSSEL, Madame Paulette SICRE DOYOTTE, Monsieur Gérard PEGORIE, Monsieur Jean Philippe REMY, Monsieur Roger PETIT, Monsieur Jean Claude COUDERT, Monsieur Jacques LARGE, Madame Isabelle MORTET, Monsieur Franck DUPREUILH, Monsieur Laurent DEVERLANGES, Madame Laurence GAUSSEN, Monsieur Frédéric BESSE, Madame Géraldine JAHAN, Monsieur François LAHONTA, Madame Marie Claude SIMON, Monsieur Frédéric CHASSIN, Monsieur Anthony GOREAU, Madame Valérie BARNERIAS-DESPLAS

ABSENTS EXCUSES : Monsieur André MALBEC, Madame Christine ELIAS, Madame Catherine MEREDIEU, Madame Dorothee RONTEIX, Madame Marie REMAUD,

ABSENTS : Madame Michèle LE GUEN, Monsieur Serge GRAND,

lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice et peuvent délibérer conformément aux dispositions de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Madame Géraldine JAHAN a été élue secrétaire de séance

Ordre du jour

I. Le point sur le coronavirus :

- la communication mise en place (*lettre aux habitants avec incitation à la communication des coordonnées téléphoniques et de messagerie individuelles pour demeurer joignable, ouverture de panneau pocket...*)

- lettre d'information des services de la préfecture relative à la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales en période d'état d'urgence

II. Les nouvelles dispositions budgétaires en situation de crise sanitaire (*fiscalité et budgets 2020*)

III. Information sur les dotations de la communauté de communes en diminution (*baisse de la population*)

IV. Présentation du projet de convention 2020 à intervenir avec l'association Ricochets pour l'entretien des espaces verts de la commune -

2020 –04/10 – I - Le point sur le coronavirus

Monsieur François ROUSSEL, informe le conseil sur la communication mise en place à destination des habitants :

- la lettre d'information en cours de distribution dans toutes les boîtes aux lettres pour informer les habitants notamment :

- sur le fonctionnement des services publics
 - sur l'aide apportée aux personnes ne pouvant se déplacer
 - sur les commerces alimentaires ouverts et les points de vente à emporter
 - sur la collecte des déchets
 - sur les services d'action sociale et de solidarité
 - sur la continuité pédagogique pour les scolaires et les cellules d'écoute et de soutien psychologiques
- l'adhésion de la commune à l'application « PanneauPocket » : application qui permet à tous d'être informé, prévenu et alerté sur tout ce qui concerne la vie de la commune lorsque cela est nécessaire (alerte météo, coupure d'électricité ou d'eau potable etc...)

2020 –04/10 – II - Les nouvelles dispositions budgétaires en situation de crise sanitaire

Communication est faite au conseil municipal, des dispositions de l'ordonnance 2020-413 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid19, portant notamment sur les dispositions budgétaires et le fonctionnement des exécutifs. La date limite de vote des taux de la fiscalité est reporté au 03 juillet 2020 et celle du vote des budgets au 31 juillet 2020.

L'état de la fiscalité 2020 est présenté pour information :

- à taux constant, le produit de la fiscalité s'élève à 495 937 € pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties
- le produit des allocations compensatrices, est de 100 049 €
- la compensation de la taxe d'habitation, est fixée à 614 764 €

2020 –04/10 - III – Information sur les dotations de la communauté de communes en diminution

Communication est faite d'une note de la communauté de communes, sur une diminution du nombre d'habitants constatée notamment sur la commune de Saint Astier, moins 160 habitants au total, entraînant de fait une baisse des dotations de l'Etat versées à la communauté.

2020 –04/10 - IV – Présentation du projet de convention 2020 à intervenir avec l'association Ricochets pour l'entretien des espaces verts de la commune

Le Maire présente le projet d'intervention de l'association RICOCHETS de Neuvic pour l'aménagement et l'entretien des espaces verts de la commune.

Après délibération décision est prise de

- de confier à l'association RICOCHETS de Neuvic, (association loi 1901 – entreprise solidaire) représentée par sa présidente Madame Fabienne RAYNAUD, l'aménagement et l'entretien des espaces verts de la commune, tels que définis dans le projet de convention,
- d'accepter les termes de la convention à intervenir, pour un montant de 18242 € annuels, non compris les frais d'élimination en déchèterie des résidus de tontes et d'élagage à la charge de la commune, auquel s'ajoute la somme de 15 € au titre de la cotisation annuelle,
- d'autoriser le Maire, à signer tout document se rapportant à cette affaire et à procéder au mandatement des sommes dues après réalisation des travaux.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 19 h 30.